



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/56
19 Octobre 2009



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Égypte, 10-14 novembre 2009

**RAPPROCHEMENT DES COMPTES
(DÉCISIONS 57/38 ET 58/39)**

1. Ce document contient quatre sections : Section I : Contexte; Section II : Conciliation des revenus déclarés dans les comptes de 2008 avec les données financières du rapport périodique des agences d'exécution, l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds et un élément de conciliation en suspens depuis 2006; Section III : Dépenses déclarées dans les comptes et dans le rapport périodique; et Section IV: Recommandations.

Section I : Contexte

2. Suite à la 38^e réunion et à la présentation des comptes du Fonds pour 2001, le Comité exécutif a demandé qu'une conciliation complète des comptes avec les rapports périodiques et financiers soit préparée pour la dernière réunion de chaque année (décision 38/9d). Le Secrétariat, de concert avec les agences d'exécution et le Trésorier, a mené cet exercice chaque année et communiqué les résultats annuellement lors de la dernière réunion de l'année, les éléments en suspens qui ne peuvent être conciliés au cours d'une année donnée étant reportés à l'année suivante.

3. L'exercice de conciliation des comptes de 2006 a été présenté lors de la 53^e réunion du Comité exécutif en novembre 2007, avec la conclusion que la conciliation des comptes de 2006 était achevée, à l'exception de deux éléments pour le PNUE qui furent résolus à la 57^e réunion, et d'un élément pour la Banque mondiale qui devait fournir une explication sur un excédent de 303 \$US dans ses revenus afin que le Trésorier puisse déduire ce montant des virements futurs. A la 57^e réunion, la Banque mondiale a indiqué qu'elle enquêtait encore sur le montant de 303 \$US dans les projets approuvés et suspectait qu'il soit attribuable à un ajustement dans le rapport périodique. Ce montant reste donc un élément en suspens de la conciliation des comptes de 2006 et devra être réexaminé à l'occasion de l'exercice de conciliation des comptes de 2008 à la 59^e réunion.

4. L'exercice de conciliation des comptes de 2007 a été mené en novembre 2008 et il a identifié un élément en suspens pour la Banque mondiale concernant un manque à gagner de 2 686 741 \$US dans les revenus de la Banque, en plus de l'élément en suspens de 303 \$US datant de 2006. La Banque a expliqué que c'était le résultat d'une double déduction sur les virements de fonds pour ses projets approuvés. Le Trésorier a confirmé que le montant de 1 176 270 \$US avait, en effet, été déduit deux fois du virement à la Banque mais il n'était pas en mesure de confirmer la double déduction du montant restant de 1 510 471 \$US et une plus ample vérification était requise avant de rembourser ce montant à la Banque mondiale. La décision 57/38 constatait que l'exercice de conciliation des comptes de 2006-2007 était en suspens jusqu'à la présentation d'un rapport de la Banque mondiale sur le montant de 303 \$US et d'un rapport du Trésorier à la 59^e réunion pour vérifier que le montant de 1 510 471 \$US avait été déduit deux fois des virements en faveur de la Banque mondiale.

5. Ce document présente l'exercice de conciliation des comptes de 2008 et traite des éléments en suspens de la Banque mondiale provenant des exercices de conciliation de 2006 et 2007.

Section II : Conciliation des revenus déclarés dans les comptes de 2008 avec les données financières du rapport périodique des agences d'exécution, l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds et un élément de conciliation en suspens depuis 2006

6. Il est proposé, en consultation avec les agences d'exécution et le Trésorier et sous réserve de la décision du Comité exécutif, d'effectuer des ajustements pour entrée en vigueur dans les comptes 2009 du PNUE/ONUN.

Données financières du rapport périodique et Inventaire des projets approuvés

7. Tel qu'indiqué au Tableau 1, les données financières du rapport périodique des agences d'exécution concordent avec celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat, sauf pour le PNUE. Étant donné que l'inventaire tenu par le Secrétariat est la source ultime des approbations des agences d'exécution, il est suggéré d'utiliser le montant approuvé de 2 252 679 065 \$US pour 2008, selon l'inventaire, aux fins de l'exercice de conciliation des comptes de 2008.

Tableau 1**COMPARAISON ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET L'INVENTAIRE DES PROJETS APPROUVÉS (\$US)**

Agence	Rapport périodique 2008 - Financement total approuvé, y compris les coûts d'appui	Inventaire - Financement total approuvé, y compris les coûts d'appui	Écart
PNUD	564 948 567	564 948 556	-11
PNUE	158 710 777	158 534 376	-176 401
ONUDI	536 163 867	536 163 869	2
Banque mondiale	993 032 260	993 032 264	4
Total	2 252 855 471	2 252 679 065	-176 406

8. Le Tableau 1 révèle une différence de (11) \$US entre l'Inventaire et les approbations déclarées dans le rapport périodique du PNUD. Le PNUD a indiqué que cet écart est causé par une différence d'arrondissement. Lorsque la différence dépasse 5 \$US, il est recommandé aux agences d'aligner leurs chiffres sur l'Inventaire tenu par le Secrétariat ou de justifier l'écart. Il est donc recommandé au PNUD d'aligner ses registres des projets approuvés, communiqués dans le rapport périodique, sur les chiffres du Secrétariat d'ici le prochain exercice de conciliation des comptes.

9. L'écart de (176 401) \$US entre les registres du PNUE et l'inventaire du Secrétariat est dû au fait que le remboursement du projet du Programme d'aide à la conformité (PAC) de 2007 GLO/SEV/50/TAS/276, selon la décision 55/8i), a été inscrit dans l'inventaire du Secrétariat à la 55^e réunion. Toutefois, le PNUE a expliqué qu'afin de s'assurer que toutes les dépenses liées au projet soient autorisées et inscrites, il n'avait pas inscrit le remboursement du solde dans son rapport périodique à la 55^e réunion mais qu'il avait attendu jusqu'aux 57^e et 58^e réunions et affecté le remboursement au projet sans savoir qu'il avait déjà été inscrit à l'inventaire des projets approuvés comme remboursement effectué à la 55^e réunion. Le PNUE a accepté de réviser son rapport de solde à la 59^e réunion avec les remboursements révisés pour le projet GLO/SEV/50/TAS/276.

10. A la 57^e réunion, le Comité a décidé par sa décision 57/38f)i), *entre autres*, que l'exercice de conciliation des comptes 2006-2007 est en suspens jusqu'à la présentation à la 59^e réunion d'un rapport de la Banque mondiale sur le montant de 303 \$US que la Banque suspecte d'être attribuable à un ajustement dans le rapport périodique. Dans son rapport à la 59^e réunion, la Banque est parvenue à concilier ses registres des projets approuvés avec l'inventaire du Secrétariat. Le Tableau 1 indique que les registres de la Banque mondiale pour les projets approuvés concordent avec l'Inventaire du Secrétariat, à l'exception d'une différence d'arrondissement de 4 \$US. Avec cet ajustement de 303 \$US, l'exercice de conciliation des comptes de 2006 pour les montants approuvés est donc terminé.

Approbations nettes dans les rapports périodiques et comptes de revenus des agences d'exécution de 2008

11. Les fonds nets approuvés dans le rapport périodique et dans les revenus des comptes de 2008 du Fonds couvrent la même période. Cependant, il y a des différences entre les deux rapports, comme il ressort du Tableau 2.

Tableau 2**DIFFÉRENCES ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DE 2008 DU FONDS -FINANCEMENT APPROUVÉ ET REVENUS (\$US)**

(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)-(2)	(6) = (4)-(2)
Agence	Rapport périodique 2008 – Financement total approuvé, y compris les coûts d'appui	Revenu global des comptes de 2008 du Fonds (provisaires, tel que déclarés par le Trésorier)	Revenu global des comptes de 2008 du Fonds (selon les états financiers finaux)	Écart entre les comptes provisoires et le rapport périodique	Écart entre les comptes finaux et le rapport périodique
PNUD	564 948 567	564 948 566	565 453 408	-1	504 841
PNUE	158 710 777	159 016 484	159 037 276	305 707	326 499
ONUDI	536 163 867	536 607 849	536 607 849	443 982	443 982
Banque mondiale	993 032 260	1 003 668 778	1 003 668 778	10 636 518	10 636 518
Total	2 252 855 471	2 264 241 677	2 264 767 311	11 386 206	11 911 840

Note: Un nombre positif dans la dernière colonne signifie que les revenus déclarés dans les comptes de l'agence sont supérieurs au montant indiqué dans le rapport périodique. Un nombre négatif signifie que les revenus déclarés dans les comptes de l'agence sont inférieurs au montant indiqué dans le rapport périodique.

12. Le Tableau 3 explique les écarts entre les rapports périodiques et le revenu global des agences dans les comptes finaux de 2008, indiqués dans le Tableau 2.

Tableau 3**JUSTIFICATION DES ÉCARTS ENTRE LES APPROBATIONS NETTES DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES REVENUS INSCRITS DANS LES COMPTES FINAUX DE 2008 DU FONDS (\$US)**

Rangée	Observations	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1	Écart entre les comptes vérifiés de l'agence et le rapport périodique	504 841	326 499	443 982	10 636 518
2	Intérêts du 4 ^e trimestre de 2008	504 841	20 792	441 642	-1 212 820
3	Intérêts accumulés en 2008 qui n'étaient pas reflétés dans le rapport périodique. Ce montant devra être reflété dans les comptes de 2009.		468 471		
4	Solde non engagé du PAC en 2007, déduit des revenus à la 55 ^e réunion mais non retourné par le PNUE, est encore reflété dans le rapport périodique. Le solde de ce projet a été retourné lors de la 57 ^e réunion		-176 401		

Rangée	Observations	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
5	Gains générés par les taux de change en 2008		13 637		
6	Revenus divers du 4 ^e trimestre de 2008			2 354	
7	Projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104)				-1 198 946
8	Transfert du projet de halons du Chili (CHI/HAL/42/TAS/156)				64 500
9	Revenus d'investissement – Ajustements				-8
10	Élément de conciliation en cours pour l'agence bilatérale de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120)*				-225 985
11	Élément de conciliation en cours pour l'agence bilatérale américaine (CPR/PRO/44/INV/425)*				-5 375 000
12	Élément de conciliation en cours pour l'agence bilatérale américaine (CPR/PRO/47/INV/439)*				-5 375 000
13	Total (Rangées 2 à 12)	504 841	326 499	443 996	-13 323 259
14	Écart	0	0	14	-2 686 741

*Éléments de conciliation en cours qui seront clos à l'achèvement des activités PM de la Banque

13. Le Tableau 3 indique que toutes les agences ont pu concilier leurs revenus de 2008 avec les montants approuvés selon l'Inventaire, y compris la Banque mondiale qui a pu justifier l'écart de 2 686 741 \$US et l'ONUDI, son faible écart de 14 \$US de revenu additionnel dans ses comptes de 2008.

14. Le PNUD a expliqué que la différence de 504 841 \$US entre le rapport périodique de 2008 et les états financiers de 2008 représente la différence dans les revenus d'intérêts entre les états financiers provisoires de 2008 et les états financiers finaux du PNUD, montant que le Trésorier a déduit des approbations de la 57^e réunion en avril/mai 2009.

15. La rangée 1 indique aussi que les comptes finaux de 2008 du PNUE reflètent des revenus supérieurs de 326 499 \$US dans ses états financiers par rapport à son rapport périodique. Le PNUE a expliqué que l'écart était relié à des intérêts déclarés dans ses états financiers mais pas dans son rapport périodique ainsi qu'à des gains imputables aux taux de change en 2008 et à des intérêts accumulés au 4^e trimestre de 2008 mais qui n'étaient pas reflétés dans le rapport périodique. Cet écart s'explique aussi par le solde non-engagé d'un projet du PAC de 2007 GLO/SEV/50/TAS/27 qui fut déduit des approbations de la 55^e réunion mais non retourné par le PNUE selon son rapport périodique.

16. En ce qui concerne l'ONUDI, la rangée I révèle une différence totale de 443 982 \$US entre les approbations nettes dans les rapports périodiques et ses revenus dans les comptes finaux du Fonds de 2008. Cette différence est largement imputable aux intérêts du 4^e trimestre 2008, soit 441 642 \$US, et à un revenu divers de 2 354 \$US, déclaré en 2009 mais qui n'avait pas été déduit du montant des approbations transférées par le Trésorier. L'ONUDI a indiqué un élément de conciliation en suspens de 14 \$US qui reste à expliquer.

17. En ce qui concerne la Banque mondiale, la rangée 1 révèle une différence de 10 636 518 \$US entre les approbations nettes dans les rapports périodiques de la Banque et ses revenus dans les comptes finaux du Fonds de 2008. De ce montant, 1 212 820 \$US correspondent aux revenus en intérêt du dernier trimestre, d'octobre à décembre 2008, somme imputée dans les approbations de la 57^e réunion en mars 2009.

18. Le montant de 1 198 946 \$US correspond au remboursement du prêt à des conditions de faveur pour le projet de refroidisseurs en Thaïlande. Ce montant avait été déduit des revenus de la Banque par le Trésorier en 2008 et représente un remboursement de prêt sur le solde du projet, au montant de 1 198 947 \$US, tel qu'indiqué dans la décision 55/2a)ii). Le montant a été déduit des approbations de la 54^e réunion en mai 2008. Il reste donc une différence totale de 8 \$US pour les gains en intérêt déclarés en 2007 et au début 2008.

Éléments de conciliation en cours

19. La Banque mondiale a déclaré le même élément de conciliation en cours, soit 5 375 000 \$US, pour une contribution bilatérale reçue des États-Unis d'Amérique en 2006 et destinée aux projets États-Unis d'Amérique-Chine visant l'élimination accélérée de la production (CPR/PRO/44/INV/425). La Banque a ajouté un autre montant de 5 375 000 \$US, relié au projet bilatéral américain pour l'élimination accélérée de la production en Chine (CPR/PRO/47/INV/439). Ce projet a été approuvé à la 47^e réunion du Comité exécutif. Ces deux montants demeurent des éléments de conciliation en cours dans les comptes car la Banque mondiale les a inclus comme revenus dans ses comptes de 2006 et 2008 alors qu'ils ne sont pas inclus dans la liste des projets approuvés du Secrétariat pour la Banque mondiale puisqu'il s'agit d'une contribution bilatérale.

20. La Banque a aussi déclaré la même somme de 225 985 \$US qui était un élément de conciliation en cours dans les rapprochements annuels des comptes précédents. Il s'agit d'une contribution bilatérale suédoise, approuvée à la 29^e réunion du Comité exécutif et qui a été traitée de la même manière que la contribution bilatérale reçue des États-Unis, décrite ci-dessus. Par conséquent, ces deux montants demeureront des éléments de conciliation en cours parce qu'ils ne peuvent être traités comme des revenus normaux du Fonds multilatéral dans le rapport périodique de la Banque.

21. Le montant de 2 686 741 \$US est un élément de conciliation en suspens de 2007 pour lequel le Comité exécutif a convenu, par sa décision 57/38d), "de demander au Trésorier de retourner 1 176 270 \$US à la Banque mondiale ". Dans sa décision 57/38f)ii), le Comité a décidé que l'exercice de conciliation des comptes de 2006-2007 serait suspendu jusqu'à la présentation d'un rapport du Trésorier à la 59^e réunion pour vérifier que le montant de 1 510 471 \$US avait été déduit deux fois des virements à la Banque mondiale. Pour donner suite à la décision 57/38f)ii), le Trésorier a organisé une conférence téléphonique avec la Banque et le Secrétariat et demandé à ce dernier de préparer un rapport d'information détaillé.

22. Le rapport de la Banque révélait qu'après avoir tenu compte du montant de 1 176 270 \$US retourné à la Banque par la décision 57/38d), le solde restant de 1 150 471 \$US se répartit en 3 éléments :

- a) Un montant de 870 549 \$US qui correspond aux gains sur les billets à ordre que le Trésorier a déduit deux fois. La Banque a été en mesure de présenter un rapport satisfaisant au Trésorier, avec les documents historiques sur l'émission et l'encaissement des billets à ordre et démontrant qu'un gain de 870 549 \$US avait été déclaré deux fois par la Banque en 2006 et 2007, ce qui avait amené le Trésorier à déduire deux fois ce montant des virements sur les montants approuvés et dus à la Banque. Le Trésorier est d'accord avec la recommandation de retourner ce montant à la Banque;
- b) Un montant de 640 225 \$US qui représente une perte sur investissement non réalisée. La Banque, le Trésorier et le Secrétariat ont eu des discussions approfondies pour comprendre les raisons de cet écart. La Banque mondiale a expliqué qu'il est attribuable à un ajustement effectué par son équipe pour la perte de revenus non réalisée sur un investissement, deux fois au lieu d'une, dans le cadre de la déclaration des gains

trimestriels en intérêt en 2006 et dans la conciliation de 2005. Durant la conciliation de 2005, le chiffre de 640 226 \$US est apparu comme un excédent. A cause d'un décalage dans le temps, les états financiers de 2005 ne contenaient pas ce revenu d'investissement non réalisé mais il figurait dans les états financiers de 2006. Par la suite, le Trésorier a relevé ce montant au moment de calculer le montant dû à la Banque mondiale pour les approbations de la 51^e réunion. Puisque les états financiers de 2006 avaient été ajustés pour tenir compte de cette perte, les intérêts communiqués au Trésorier ont aussi été réduits de 640 225 \$US. Au lieu de déclarer des revenus d'intérêt nets de 877 282 \$US pour la période d'octobre à décembre 2005, la Banque a déclaré 237 057 \$US. Durant le processus de consultation, le Secrétariat et le Trésorier avaient l'impression qu'un changement intervenu dans la politique d'investissement de la Banque pouvait avoir contribué à cet écart. La Banque a confirmé, de son côté, que la politique d'investissement avait toujours été la même mais, par contre, que la comptabilité des états financiers était passée d'un "système d'encaissements et de décaissements des fonds" à une "comptabilité de base modifiée". C'est l'ajustement requis dans la déclaration des revenus d'intérêts au Trésorier pour s'adapter au nouveau système comptable qui a amené la Banque à comptabiliser deux fois le montant de 640 226 \$US. La Banque a remis des rapports supplémentaires qui indiquent que puisque les états financiers de la Banque étaient préparés selon une comptabilité de caisse, les revenus d'investissements incluaient uniquement les revenus d'investissements réalisés. Les gains/pertes sur des investissements non réalisés étaient accumulés sous des codes GL (grand livre) distincts dans le journal du fonds fiduciaire et n'étaient pas pris en compte pour la préparation des états financiers. En janvier 2006, la Banque mondiale a décidé de fusionner les codes GL réalisés et non réalisés en un seul code GL et, par conséquent, les revenus d'investissement incluaient les pertes/gains à la fois sur des investissements réalisés et non réalisés. Les revenus d'investissement non réalisés accumulés sous le code GL distinct pendant cette période ont été fusionnés avec les revenus d'investissement réalisés. D'après le rapport remis au Trésorier par la Banque mondiale et avec les explications sur les changements apportés dans le système comptable de la Banque, un remboursement de 640 225 \$US à la Banque mondiale est recommandé, tel qu'endossé par le Trésorier; et

- c) Enfin, le montant de 303 \$US sera retourné au Fonds comme élément de conciliation de 2006 une fois que la Banque aura aligné ses registres sur les projets approuvés dans l'Inventaire du Secrétariat. La Banque mondiale a répondu à l'exigence et le Trésorier devra créditer ce montant sur des virements futurs.

23. La Banque mondiale a identifié un autre montant de 64 500 \$US, relié à l'ajustement concernant le projet d'assistance technique pour les halons au Chili (CHI/HAL/42/TAS/156) qui fut transféré au PNUD, avec les coûts d'appui. Toutefois, les fonds ont été déduits deux fois par la décision 51/10b) relative au plan d'activités de la Banque mondiale et par la décision 52/2b) et c) sur les soldes.

24. Un revenu d'investissement de 8 \$US a été identifié comme écart de conciliation par la Banque mondiale dans le dernier exercice de conciliation de 2007. Ce petit montant correspond à un revenu d'investissement acquis par la Banque mondiale en juin 2007 mais qui avait été exclu du rapport trimestriel sur les investissements.

Section III : Dépenses déclarées dans les comptes et dans le rapport périodique

25. Le Tableau 4 établit les différences entre les dépenses cumulatives déclarées provisoirement au Trésorier dans les comptes de 2008 du Fonds et la somme des fonds décaissés et des fonds engagés, tels

que déclarés au Secrétariat du Fonds dans les rapports périodiques annuels des agences d'exécution pour la période allant de 1991 à 2008.

Tableau 4
DÉPENSES (\$US)

(1)	RAPPORT PÉRIODIQUE			(5)	(6)
	(2)	(3)	(4)		
	Fonds décaissés, y compris les coûts d'appui	Fonds engagés, y compris les coûts d'appui	Total des dépenses cumulatives {(2)+(3)}	Total des dépenses cumulatives déclarées au Trésorier*	{(4)-(5)} (Voir la note)
PNUD	481 767 282	3 660 980	485 428 263	479 114 820	6 313 443
PNUE	128 801 012	5 929 152	134 730 164	134 881 208	-151 044
ONUDI	454 837 918	26 486 529	481 324 447	481 335 442	-10 995
Banque mondiale	936 541 872	55 992 859	992 534 731	942 127 628	50 407 103

Note : Un nombre positif dans la dernière colonne signifie qu'il y avait plus de dépenses mentionnées dans le rapport périodique que dans les comptes du Fonds. Un nombre négatif signifie qu'il y avait moins de dépenses mentionnées dans le rapport périodique que dans les comptes.

* Selon les registres du Trésorier déclarés dans les comptes provisoires/finaux.

26. Le Tableau 5 résume les écarts entre les dépenses déclarées dans le rapport périodique des agences et dans les comptes du Fonds.

Tableau 5

JUSTIFICATION DES ÉCARTS ENTRE LES DÉPENSES DÉCLARÉES DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET DANS LES COMPTES DU FONDS (\$US)

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Écart entre les comptes et le rapport périodique de l'agence	6 313 443	-151 044	-10 996	50 407 103
2. Fonds alloués pour couvrir les engagements administratifs de 2009 et 2010. Acquis et déclarés dans le rapport périodique mais pas encore décaissés en 2008	5 936 967		-11 204	
3. Écart entre les états financiers provisoires et finaux de 2008 qui sera déclaré par le PNUE en 2009, d'après les états financiers finaux de 2008 remis par le PNUE	297 686			
4. Erreurs au niveau des projets, identifiées et éliminées du rapport périodique de 2008, non ajustées dans les états financiers de 2008. Ajustement à faire par le PNUE dans les comptes de 2009	-18 567			

5. L'élément de conciliation en cours, c'est la réduction de dépenses dans les états financiers qui ne sont pas associées à des projets précis. Il augmente le solde des fonds dus au FML mais ne peut pas être retourné avant la clôture du fonds fiduciaire*.	68 300			
6. L'élément de conciliation en cours, c'est la réduction de dépenses dans les états financiers qui ne sont pas associées à des projets précis. Il augmente le solde des fonds dus au FML mais ne peut pas être retourné avant la clôture du fonds fiduciaire*.	29 054			
7. Obligations d'années précédentes closes après le dépôt de l'état des comptes provisoires		-42 065		
8. Ajustement à la suite de la conciliation de 2006		-110 884		
9. Montant engagé pour des projets approuvés				50 407 103
10. Éléments de conciliation en suspens		1 905	208	
11. Différence d'arrondissement	3			
Total (Rangées 2 à 11)	6 313 443	-151 044	-10 996	50 407 103

*Élément de conciliation en cours qui pourra être retourné à la clôture du fonds fiduciaire.

PNUD

27. La rangée 2 correspond aux fonds alloués pour couvrir les engagements administratifs de 2009 et 2010, acquis et déclarés dans le rapport périodique mais pas encore décaissés selon les états financiers de 2008. Le PNUD a expliqué que même si ce montant était considéré comme acquis et déclaré dans le rapport périodique, il n'avait pas encore été décaissé selon les états financiers de 2008. Le PNUD a expliqué que par le passé, ces fonds étaient alloués pour couvrir des engagements administratifs à venir. Le PNUD avait fourni la même justification durant l'exercice de conciliation de 2006-2007.

28. La rangée 3 représente l'écart entre les états financiers provisoires et finaux de 2008 qui sera déclaré par le PNUD en 2009 d'après les états financiers finaux de 2008 remis par le PNUD. La rangée 4 est un élément de conciliation relié à une erreur identifiée et éliminée du rapport périodique de 2008 et il sera ajusté par le PNUD dans ses comptes de 2009 comme l'agence l'a suggéré.

Éléments de conciliation en cours

29. Les rangées 5 et 6 affichent les sommes de 68 300 \$US et 29 054 \$US qui resteront des éléments de conciliation en cours pour le PNUD jusqu'à la clôture des projets financés par le FML et qui ne peuvent être associés à aucun projet en particulier. Il est à noter qu'en réduisant ses dépenses de ces deux montants dans ses états financiers, le PNUD a théoriquement pris la mesure requise pour retourner ces sommes au Fonds.

PNUE

30. Le PNUE indique dans son rapport périodique des dépenses inférieures de 151 044 \$US à celles mentionnées dans les états financiers de 2008 et a expliqué cet écart par un ajustement à la clôture des comptes qui n'est pas reflété dans le rapport périodique, ni dans les rapports provisoires de 2008. De ce montant, 110 884 \$US correspondent à un élément de conciliation dans les comptes du PNUE de 2006. Selon la mise à jour fournie par le PNUE à la 57^e réunion, l'ajustement a été fait dans les comptes de 2008 et portait sur des coûts d'appui de programme supplémentaires pour les projets de renforcement des institutions pour lesquels de tels coûts n'étaient plus imputés. Les coûts d'appui de programme étaient générés automatiquement par le système comptable du PNUE et reflétaient donc dans les états financiers

du PNUE, des coûts plus élevés que ceux déclarés dans le rapport périodique. Les détails des projets qui génèrent ces coûts d'appui de programme ont été identifiés afin de s'assurer que cet ajustement ne génère pas de différences supplémentaires lorsque la procédure automatisée des coûts d'appui de programme est appliquée par le Système intégré de gestion de l'information du PNUE. Le PNUE a pris les mesures nécessaires pour refléter cet ajustement dans les états financiers qu'il a soumis pour les comptes de 2008.

31. Le montant de 42 065 \$US représente des obligations de l'année précédente closes après le dépôt des états de comptes provisoires. Ce montant est reflété dans le rapport périodique et dans les états financiers mais pas dans les comptes provisoires à cause de la date de remise du rapport.

32. Le seul élément de conciliation en suspens dans les comptes du PNUE est un montant de 1 905 \$US. Il correspond à un coût relié aux participants aux réunions de 2009, imputé par inadvertance en 2009. Ce montant se retrouve donc le rapport périodique de 2008 et dans le rapport financier de 2009. Cette situation a entraîné une différence entre le rapport périodique et les états financiers de 2008.

ONUDI

33. En ce qui concerne l'ONUDI, l'agence a déclaré des dépenses supérieures de 10 996 \$US dans ses états financiers de 2008 par rapport à son rapport périodique de 2008. L'ONUDI a indiqué que cet écart est attribuable pour l'essentiel à des différences de 11 204 \$US dans les coûts d'appui qui ne sont pas reflétées dans le rapport périodique. L'ONUDI procédera à ces ajustements d'ici la fin de 2009. Le montant additionnel de 208 \$US reste un élément de conciliation pour l'ONUDI qui sera revu lors du prochain exercice de conciliation des comptes.

Banque mondiale

34. En ce qui concerne la Banque mondiale, l'écart de 50 407 103 \$US provient du fait que la Banque mondiale utilise une comptabilité de caisse dans laquelle les décaissements ne sont pas inscrits dans les états financiers avant que les versements ne soient effectués alors qu'ils sont reflétés dans ses rapports périodiques. Par conséquent, son rapport périodique reflètera toujours des dépenses plus élevées que dans ses états finaux. Les chiffres de décaissement indiqués dans le rapport périodique comprennent principalement des chiffres communiqués à la Banque mondiale par ses agents financiers et par les pays clients (dans le cas de certains plans sectoriels et nationaux d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone) tandis que les dépenses inscrites dans les états financiers représentent les fonds qui vont de la Banque vers les comptes spéciaux (et finalement aux bénéficiaires). A tout moment, le montant total des dépenses est plus élevé dans les comptes que dans le rapport périodique à cause du décalage entre le décaissement vers les comptes spéciaux et le décaissement au profit des bénéficiaires.

Section IV : Recommandations

35. Le Comité exécutif pourrait :

a) Prendre note :

i) de la conciliation des comptes, telle que présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/56;

- ii) du fait que la Banque mondiale a ajusté son inventaire des projets d'un montant de 303 \$US et que l'élément de conciliation de 2006 de la Banque mondiale au montant de 303\$US sur les projets approuvés est désormais clos;
 - iii) du fait que toutes les agences ont terminé leur conciliation de 2006 au niveau des approbations, des revenus et des dépenses;
- b) Prendre note, avec appréciation, du rapport remis par la Banque mondiale sur l'élément de conciliation de 2007 en suspens, au montant de 1 510 471 \$US;
- c) Demander au Trésorier de retourner le montant de 1 510 471 \$US à la Banque mondiale, pour les raisons suivantes :
- i) la double déclaration et déduction de 870 549 \$US par le Trésorier sur les gains des billets à ordre;
 - ii) la double déclaration et déduction de 640 225 \$US par le Trésorier sur la perte d'investissement non réalisée; et
 - iii) le remboursement de 303 \$US au Fonds par la Banque;
- d) Prendre note des éléments de conciliation en suspens dans l'exercice de conciliation des comptes de 2008 :

PNUD

- i) un montant supplémentaire de 11 \$US aux registres des projets approuvés pour s'aligner sur les projets approuvés de 2008 selon l'Inventaire du Secrétariat;
- ii) des dépenses de 18 567 \$US déclarées par le PNUD comme erreur au niveau du projet, ajustée dans le rapport périodique mais pas dans les comptes de 2008;

PNUE

- iii) Un manque à gagner de 176 401 \$US sur le projet GLO/SEV/50/TAS/276 dans les montants approuvés du rapport périodique qui sera ajusté tel qu'indiqué dans les rapports du PNUE sur les soldes à la 59^e réunion;
- iv) un manque à gagner de 1 905 \$US dans les dépenses des comptes de 2008, déclaré comme dépense dans les comptes de 2009;

ONUDI

- v) un excédent de 14 \$US dans les revenus de l'ONUDI;
- vi) un manque à gagner de 208 \$US dans les dépenses finales de 2008;

Banque mondiale

- vii) l'élément de conciliation en cours de 2008, au montant de 5 375 000 \$US, dans les revenus de la Banque mondiale en lien avec le projet bilatéral américain en Chine (CPR/PRO/47/INV/439) sur l'élimination accélérée de la production;

- e) Demander aux agences d'exécution d'effectuer les ajustements de 2008 en 2009, de la manière suivante :
- i) inscrire le montant de 297 686 \$US relatif aux dépenses de 2008 du PNUD, en 2009;
 - ii) inscrire le montant de 504 841 \$US relatif aux revenus d'intérêts du PNUD de 2008, en 2009.
-

